



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Dossier de presse

Projet de création d'une

École de la 2e chance

15 décembre 2008

Projet de création d'une École de la 2e chance

Le contexte : la nécessité d'une offre pédagogique spécifique pour les apprenants décrocheurs

Le taux de décrochage dans les écoles luxembourgeoises a baissé de façon continue depuis 2003. Alors que, en 2003-2004, 17,2 % des élèves décrochaient, ce taux s'est élevé à 9,4% en 2006-2007.

Cette évolution positive s'explique notamment par la mise en place de mesures spécifiques, dont le suivi individuel des apprenants décrocheurs assuré par l'Action locale pour jeunes (ALJ) et la création de classes spécifiques pour apprenants en difficulté: les classes relais, les classes pour redoublants, et les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP)¹.

Toujours est-il que, pour environ un dixième de notre population scolaire, les efforts entrepris et les mesures mises en place s'avèrent insuffisants. Ainsi, entre le 1er mai 2006 et le 30 avril 2007, 538 apprenants ont décroché des classes traditionnelles.

Le projet de création d'une École de la 2e chance répond à la nécessité d'une approche pédagogique plus différenciée qui prend en charge ces apprenants à besoins spécifiques.

L'objectif: donner aux jeunes en échec une nouvelle chance de réussite au sein du système scolaire formel

L'École de la 2e chance fait partie intégrante du système de la formation initiale. Elle s'adresse à tous les jeunes de 16 à 24 ans qui, pour des raisons d'échec scolaire ou de mauvais choix d'orientation ont décroché de l'école ou qui ne trouvent pas de place d'apprentissage. Fondée sur un concept pédagogique innovateur, la formation offerte visera à

- amener le jeune à retrouver la motivation à s'engager dans un parcours scolaire et l'ambition d'accéder à une qualification,
- développer les compétences générales, pratiques et sociales nécessaires qui lui permettront de (ré)intégrer les classes traditionnelles de l'enseignement secondaire et secondaire technique, l'apprentissage ou le marché de l'emploi.

Le parcours de formation porte sur les domaines offerts dans le cadre de l'enseignement secondaire, de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Concrètement, il est axé sur le développement de compétences générales dans les domaines suivants: la communication orale et écrite dans les langues française, allemande, luxembourgeoise et anglaise, les mathématiques et le calcul, l'éducation à la culture,

¹ Le détail quant au décrochage scolaire au Luxembourg et aux mesures mises en place peut être consulté sur le site Internet du ministère: http://www.men.public.lu/priorites/early_school_leavers/index.html

l'éducation à la citoyenneté, les technologies de l'information, l'éducation sportive et l'éducation à la santé.

L'École de la 2e chance a ainsi pour mission de développer les connaissances et les compétences clés indispensables qui permettront à chaque jeune de répondre aux exigences suivantes de la vie:

- l'épanouissement personnel et l'apprentissage tout au long de la vie: poursuivre ses objectifs individuels et être capable de continuer à apprendre durant toute sa vie ;
- citoyenneté active et intégration: devenir un citoyen actif participant à la société démocratique;
- capacité d'insertion professionnelle: obtenir un travail décent sur le marché du travail.

Le fonctionnement: un concept pédagogique innovateur fondé sur une différenciation poussée

Le concept pédagogique de l'École de la 2e chance repose sur plusieurs piliers:

Un contrat pédagogique individuel

La volonté personnelle de l'apprenant est une condition essentielle à sa réussite. L'apprenant qui s'inscrit à l'École de la 2e chance doit faire preuve de motivation en acceptant de respecter les règles de l'école. C'est pourquoi l'apprenant/les parents et la direction de l'École signent un contrat qui fixe les droits et obligations de chacun des partenaires.

Un parcours de formation individualisé

La durée du parcours et le rythme de l'apprentissage varient selon les besoins de l'apprenant, sans dépasser toutefois 2 ans. L'enseignement est organisé sur la base de modules qui permettent à chaque jeune de progresser selon son rythme personnel, ses capacités et son ambition (qualification ou intégration dans un lycée).

Pour chaque apprenant est établi un plan de formation à partir d'un projet personnel et professionnel. Ce plan de formation est évalué de façon continue, parallèlement à l'observation du comportement social.

Un apprentissage en alternance: la collaboration avec les entreprises

La formation offerte comprend des modules d'enseignement général et pratique à l'école, des stages en entreprise et des activités complémentaires. Le volet de l'enseignement est organisé en groupes-classes, tandis que l'encadrement des apprenants est organisé sous forme de tutorat.

Au sein de l'École, un département "stages" assure l'organisation, le suivi et l'évaluation du volet de formation pratique en entreprise. Chaque stage est préparé en amont dans des ateliers pratiques et fait l'objet d'une analyse approfondie en aval.

Les activités complémentaires comprennent des activités culturelles, sportives et artistiques, qui font partie intégrante du concept pédagogique.

Un accompagnement personnalisé et continu

L'accompagnement et l'encadrement tout au long du parcours sont au coeur du concept pédagogique de l'École de la 2e chance. L'École prend en charge le suivi de la formation sur les plans scolaire, éducatif, professionnel et social. L'objectif est de permettre aux jeunes de retrouver du sens à leur trajectoire et de construire leur réponse personnelle face à des difficultés auxquelles ils sont confrontés.

L'accompagnement est individualisé et continu. Chaque apprenant a recours à une personne ressource de l'équipe pédagogique qui se charge de son tutorat. Le tuteur assure le suivi pédagogique à l'École comme à l'entreprise; il aide l'apprenant à identifier ses réussites et à se donner de nouveaux objectifs de progrès.

Évaluation, promotion et certification

L'École s'appuie sur une pédagogie de la réussite afin de renforcer la confiance en soi du jeune en situation d'échec scolaire. Les acquis, si modestes soient-ils, sont systématiquement encouragés et valorisés. À l'instar du *Neie Lycée* et de *Eis Schoul*, l'École de la 2e chance utilise elle aussi le portfolio d'apprentissage comme instrument d'évaluation. Il s'agit d'un dossier dans lequel l'apprenant recueille des productions personnelles qui documentent l'évolution de ses compétences sur les plans de l'enseignement général, de l'apprentissage pratique et du comportement social.

À la fin de la formation, l'apprenant reçoit un certificat qui atteste, sur la base du portfolio:

- les connaissances et compétences générales acquises à l'École;
- les compétences professionnelles et techniques développées en entreprise;
- les compétences socio-professionnelles (attitude au travail, communication et intégration dans l'équipe, etc ...);
- les recommandations de l'équipe pédagogique.

À la fin du parcours de formation, le conseil de classe décide de l'orientation ultérieure de l'apprenant. Cette orientation peut consister en:

- l'admission à une classe déterminée de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement secondaire technique;
- l'inscription à une formation de transition à la vie active;
- l'insertion dans la vie active, avec l'aide de l'Action locale pour jeunes.

Les apprenants majeurs peuvent s'inscrire dans toute voie de formation offerte dans le cadre de la formation des adultes.

L'implication des parents

Au niveau de l'encadrement et de la réussite du projet personnel et professionnel du jeune, l'implication des parents joue un rôle essentiel. C'est pourquoi l'École accorde une importance particulière à l'information et à l'accueil personnalisé des parents. Des actions favorisant le partenariat avec les parents incluent notamment la remise du certificat ou du bulletin scolaire en mains propres, l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles, la participation des parents d'apprenants aux cours de formation continue. Les parents sont également représentés au conseil d'éducation de l'École.

Mise en place de l'École et admission des apprenants

L'École de la 2e chance sera implantée au centre du pays. Elle accueillera entre 290 et 350 apprenants. Il est prévu que les premières classes fonctionneront au plus tôt à partir de la rentrée 2010-2011.

Les apprenants susceptibles de rejoindre l'École de la 2e chance sont sélectionnés par la direction de l'établissement en concertation avec l'Action locale pour jeunes, le directeur du lycée d'origine ou, le cas échéant, le Centre national de la formation professionnelle continue.